

Rapport d'activité 2023  
**SUPRA-1846 SA**



# Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

## «SUPRA-1846 SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Lausanne.

SUPRA-1846 SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

SUPRA-1846 SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

## Conseil d'administration

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Roland Marcel Eberle
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administratrice et	Mme Petra Feigl-Fässler (dès 01.07.2023)
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz
	M. Jean-Blaise Conne
	M. Jürg E. Tschanz
	M. Charles Relecom
	M. Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023)

## Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

## Organe de révision externe

Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
1003 Lausanne

## Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	-47 304 869	-30 230 279
Nombre d'assurés AOS		136 588	88 719
Total du bilan	CHF	289 877 400	283 074 470

### Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	504 500 600	369 848 747
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	72 687	66 025
<b>Total</b>	CHF	<b>504 573 287</b>	<b>369 914 772</b>

<b>Provisions totales pour sinistres non-liquidés</b>	CHF	<b>105 392 940</b>	<b>85 312 894</b>
en % des prestations nettes d'assurance		<b>23,3%</b>	<b>25,0%</b>

<b>Total des fonds propres LAMal</b>	CHF	<b>71 182 312</b>	<b>118 487 181</b>
en % des primes brutes		<b>14,1%</b>	<b>32,0%</b>

<b>Performance des placements</b>		<b>5,6%</b>	<b>-8,8%</b>
-----------------------------------	--	-------------	--------------

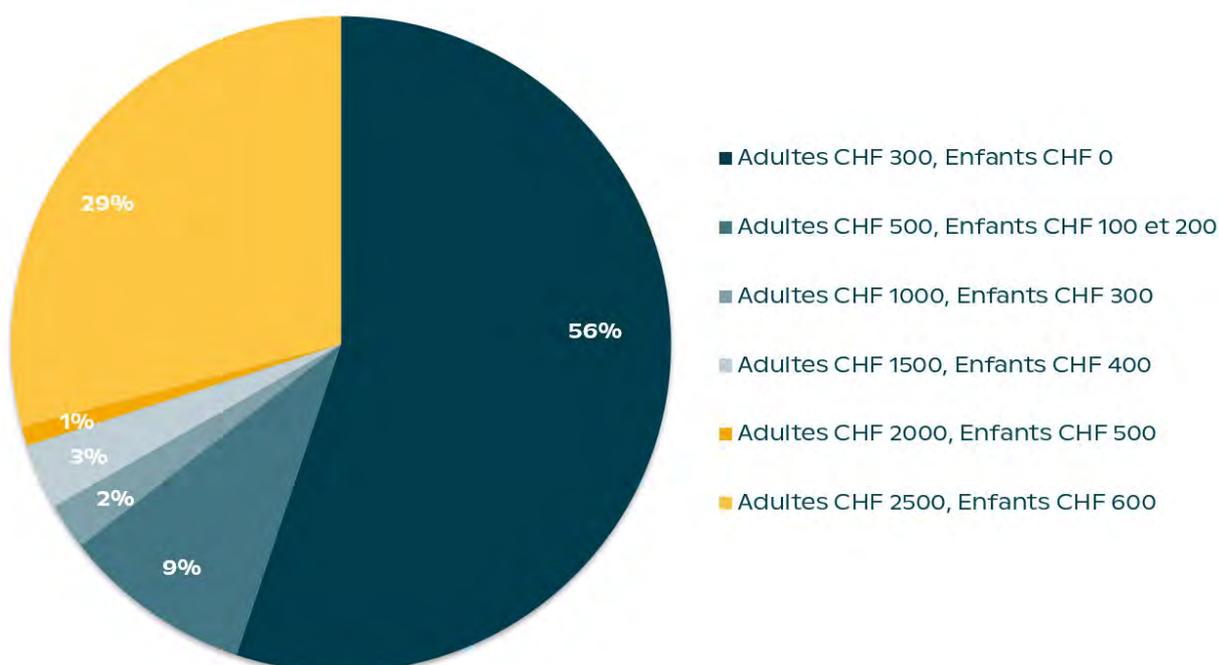
# Faits et chiffres

## Effectif d'assurés

SUPRA-1846 SA connaît en 2023 une hausse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une augmentation d'effectif de 47 869 membres (54%), lequel atteint désormais 136 588 assurés contre 88 719 en 2022.

Effectif moyen	2023
Hommes	47 731
Femmes	46 101
Enfants	42 757
Nombre d'assurés total	136 588

## Répartition de l'effectif par franchises



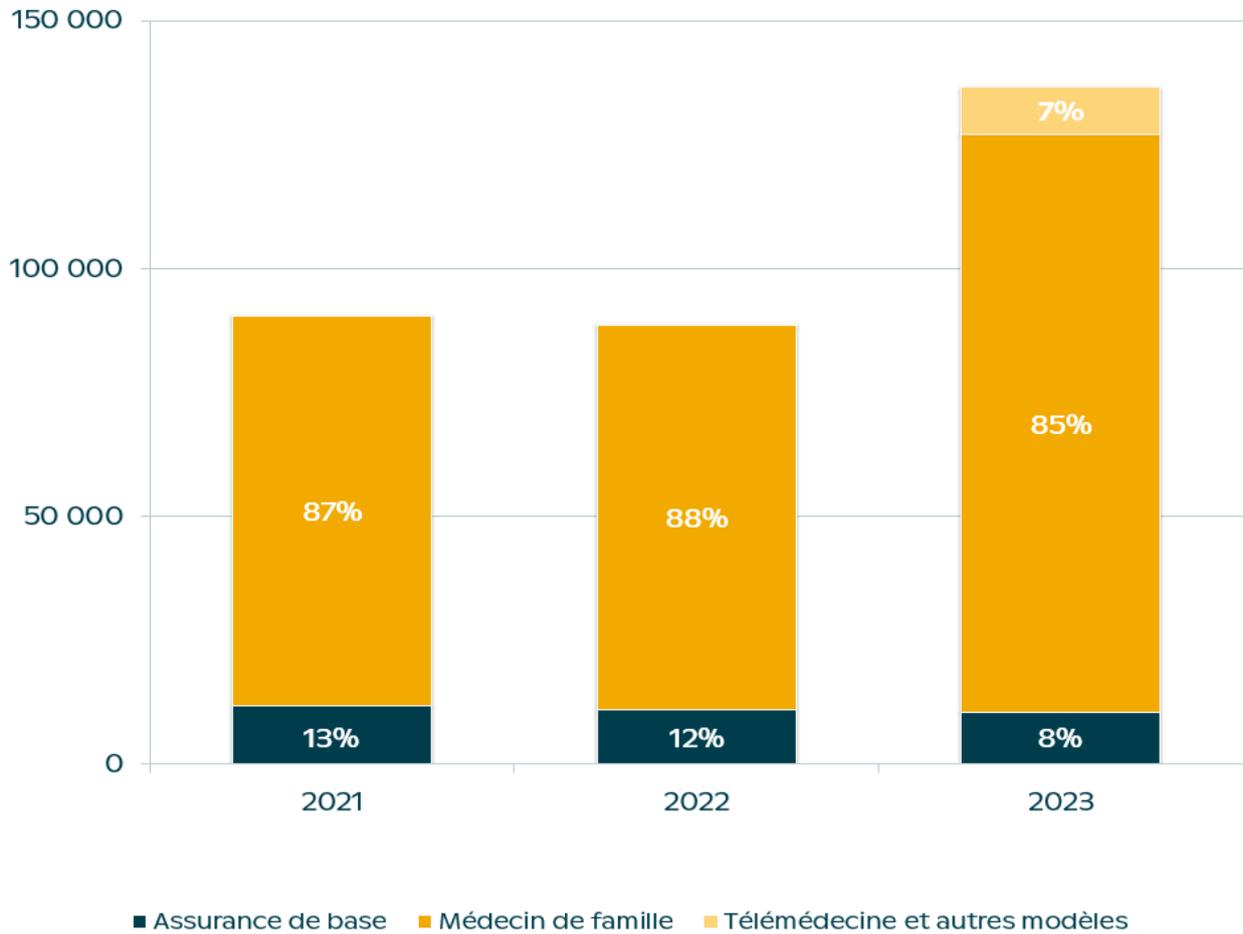
## Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

SUPRA-1846 SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Plus de 126 200 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 116 850 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 9 350 assurés pour un modèle de télémédecine ou autre. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

## Evolution des effectifs AOS de SUPRA-1846 SA

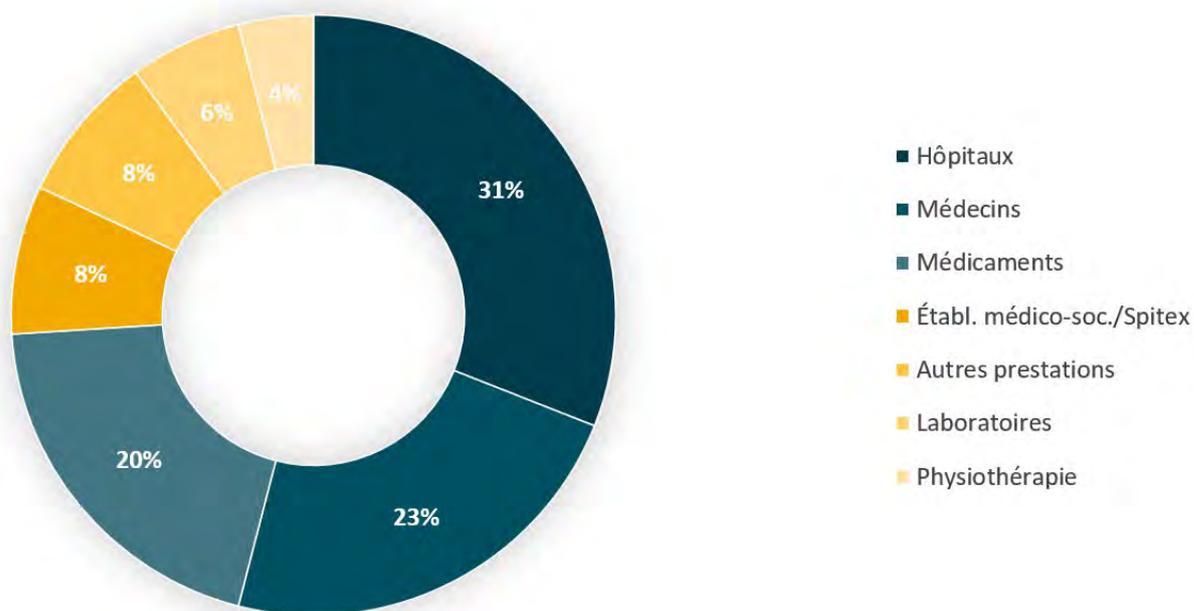


## Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2023
Hôpitaux	165 038 820
Médecins	120 103 017
Médicaments	106 880 232
Établissements médico-sociaux/Spitex	42 063 294
Autres prestations	40 059 087
Laboratoires	31 707 834
Physiothérapie	20 619 489
<b>Total des prestations</b>	<b>526 471 773</b>

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 74% des coûts.

## Répartition des charges par fournisseur de soins



# Gouvernance

## Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une entité à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de services sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

## Structure du Groupe Mutuel

### Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

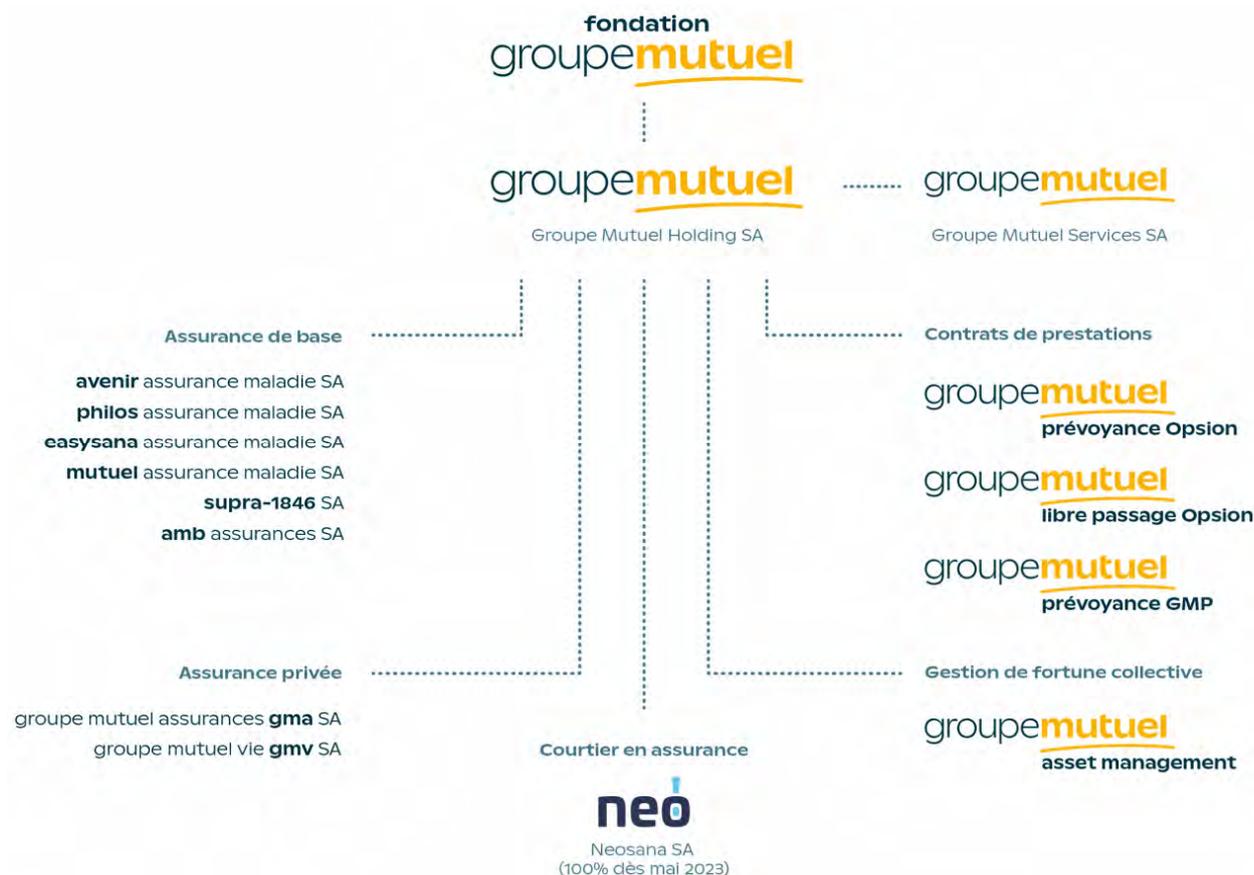
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la holding détient 100% des actions, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, quant à elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



## Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

### Commissions spécialisées du conseil d'administration

#### Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

### **Commission projets stratégiques et innovation**

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et du marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme de Groupe Mutuel Holding SA.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

### **Commission de rémunération et de nomination**

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de trois autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

## Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2023

<sup>1</sup> Membre de la commission d'audit et des risques

<sup>2</sup> Membre de la commission projets stratégiques et innovation

<sup>3</sup> Membre de la commission de rémunération et de nomination

### **Karin Perraudin – Présidente**<sup>2</sup>

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

### **Roland Marcel Eberle – Vice-président**<sup>3</sup>

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

### **Fabio Naselli Feo – Secrétaire**<sup>1,2</sup>

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

### **Marc-André Ballestraz – Membre**<sup>1,3</sup>

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé.

### **Jean-Blaise Conne – Membre**<sup>1</sup>

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

### **Charles Relecom – Membre**<sup>2,3</sup>

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

### **Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre**<sup>3</sup>

Membre de la Direction et responsable des ressources humaines de Migros Industrie. Licenciée en sciences économiques HSG.

### **Jürg E. Tschanz – Membre**<sup>2</sup>

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

### **Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre**<sup>1,3</sup>

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

## La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses sociétés incombe à la direction générale, composée de neuf membres en 2023. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

## Les membres de la direction générale en 2023

### **Thomas Boyer – Directeur général**

Master en sciences économiques HEC.

### **Philippe Buthey – Technologie**

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

### **Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise**

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.  
Diplôme de gestion hospitalière.

**Thomas J. Grichting – Services**

Docteur en droit. Avocat.

**Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés**

Master en sciences économiques HEC.

**Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché**

Master en sciences économiques.

**Paul Rabaglia – Finances**

Master en sciences économiques HEC.

**Sophie Revaz – Prestations individuelles**

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

**Cédric Scheiben – Distribution**

Executive MBA en services financiers et assurances.

## Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés. Il est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein de Groupe Mutuel Holding SA.

## Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

## Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

## Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

## Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

# Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil d'administration de SUPRA-1846 SA a été rémunéré à hauteur de CHF 102 218.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 22 085.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de SUPRA-1846 SA sur cette rémunération de la direction générale est de 3%, soit CHF 93 852.-, dont CHF 19 440.- pour la plus importante.

# Gestion des capitaux

## Rétrospective

*What a difference a year makes...*

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

## Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

## Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.

# Revue des états financiers

## Produits d'assurance

SUPRA-1846 SA a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 499 millions de francs, soit une hausse de 36,9% par rapport à l'année 2022.

## Charges d'assurance

En 2023, selon des estimations encore provisoires à fin mars 2024, les coûts de la santé ont continué à augmenter. La hausse en 2023 est importante. Elle est de 3,7%. C'est la plus importante hausse de ces dix dernières années, hors Covid. Ce n'est pas une bonne nouvelle car les coûts de la santé avaient déjà fortement augmenté en 2022 avec 4% et de l'ordre de 6,3% en 2021 en raison notamment d'une forme de rattrapage après des périodes de semi-confinement imposé durant le Covid. Cela signifie que la hausse sur trois ans avoisine 15%. Les coûts continuent donc à augmenter fortement alors que la hausse annuelle moyenne était d'environ 3% ces 20 dernières années.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 452,8 millions de francs, en hausse de 32,7% par rapport à l'année précédente. A ce montant est ajouté 20,1 millions de francs d'attribution de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 50,7 millions de francs versé au fonds de la compensation des risques en faveur des autres assureurs (21 millions de francs en 2022); dès lors la charge annuelle liée à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 582,40 (CHF 327,10 en 2022).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 32,4 millions de francs pour l'exercice 2023, en hausse par rapport à l'année comparative. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 275,90 en 2022 à CHF 237,40 pour l'année 2023.

## Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de près de 11,4 millions de francs qui permet d'atténuer la perte de SUPRA-1846 SA.

## Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 une perte de 47,3 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

# Rapport financier

## Compte de résultat

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Tableau des flux de trésorerie
- 19 Tableau de variation des fonds propres

## Annexes aux comptes 2023

- 20 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 22 Compte de résultat par domaine d'activité
- 23 Explications relatives au compte de résultat
- 25 Explications relatives au bilan
- 27 Autres indications
- 28 Proposition d'utilisation du résultat
- 29 Rapport de l'organe de révision

## Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
<b>Produits</b>			
en CHF			
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	<b>1</b>	<b>499 012 371</b>	<b>364 629 191</b>
<b>Charges</b>			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 452 774 289	- 341 142 702
Variation des provisions techniques	8	- 20 087 045	7 546 716
Compensation des risques entre assureurs		- 50 674 462	- 20 995 556
Autres charges d'assurance		- 1 089 749	- 1 860 092
<b>Total des charges de l'assurance</b>		<b>- 524 625 546</b>	<b>- 356 451 633</b>
<b>Frais de gestion et d'administration</b>	<b>3</b>	<b>- 32 436 776</b>	<b>- 24 486 390</b>
<b>Résultat technique de l'assurance</b>		<b>- 58 049 951</b>	<b>- 16 308 831</b>
Autres produits financiers		161 551	743
Autres charges financières		- 590 460	- 378 859
Produits sur les placements en capitaux	4	18 203 786	8 535 880
Charges sur les placements en capitaux	4	- 6 851 361	- 30 119 250
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	21 562 000
Autres charges d'exploitation	9	- 178 436	- 13 521 962
<b>Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux</b>		<b>10 745 081</b>	<b>- 13 921 448</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 47 304 869</b>	<b>- 30 230 279</b>

## Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>			
<b>en CHF</b>			
Placements de capitaux	5	205 337 270	215 883 387
Comptes de régularisation	6	5 712 501	7 880 928
Créances	7	45 078 391	36 214 267
Liquidités		33 749 237	23 095 889
<b>Total des actifs</b>		<b>289 877 400</b>	<b>283 074 470</b>

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
<b>Passifs</b>			
<b>en CHF</b>			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		20 000	20 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		118 383 520	148 651 191
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		- 16 339	- 53 730
Résultat de l'exercice		- 47 304 869	- 30 230 279
<b>Fonds propres</b>		<b>71 182 312</b>	<b>118 487 181</b>
Provisions techniques pour propre compte	8	105 392 940	85 312 894
Autres provisions techniques	8	73 000	66 000
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	9	-	13 465 275
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	13 462 000	13 462 000
Comptes de régularisation	11	39 367 806	3 572 168
Dettes	12	60 399 342	48 708 952
<b>Fonds étrangers</b>		<b>218 695 087</b>	<b>164 587 289</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>289 877 400</b>	<b>283 074 470</b>

## Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
<b>Résultat</b>	<b>- 47 304 869</b>	<b>- 30 230 279</b>
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 8 670 641	24 441 881
Amortissements / revalorisations sur les créances	108 000	- 612 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	20 080 045	- 7 549 716
Modification des autres provisions techniques	7 000	3 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	- 13 465 275	- 5 201 248
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 21 562 000
Augmentation / diminution des créances	- 8 972 124	7 101 418
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	2 168 427	- 6 773 131
Augmentation / diminution des dettes	11 690 390	10 467 622
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	35 795 638	- 3 027 540
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 8 563 408</b>	<b>- 32 941 994</b>
Investissements nets dans des placements de capitaux	19 216 757	17 514 379
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>19 216 757</b>	<b>17 514 379</b>
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du flux de fonds net</b>	<b>10 653 349</b>	<b>- 15 427 615</b>
Liquidités état initial 01.01.	23 095 889	38 523 504
Liquidités état final 31.12.	33 749 237	23 095 889
<b>Variation des liquidités</b>	<b>10 653 349</b>	<b>- 15 427 615</b>

## Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserve générale	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>100 000</b>	<b>20 000</b>	<b>148 651 191</b>	<b>- 53 730</b>	<b>- 30 230 279</b>	<b>118 487 181</b>
Répartition du résultat de l'année précédente		-	- 30 267 670	37 391	30 230 279	-
<b>Fonds propres au 01.01.2023</b>	<b>100 000</b>	<b>20 000</b>	<b>118 383 520</b>	<b>- 16 339</b>	<b>-</b>	<b>118 487 181</b>
Résultat annuel					- 47 304 869	- 47 304 869
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>100 000</b>	<b>20 000</b>	<b>118 383 520</b>	<b>- 16 339</b>	<b>- 47 304 869</b>	<b>71 182 312</b>

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 28, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

# Annexe aux comptes 2023

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

### Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

### Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

### Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements. Si aucune valeur actuelle n'est connue ou ne peut être déterminée, les placements sont exceptionnellement comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices/charges non réalisés du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Les réserves de cotisations de l'employeur sont portées à l'actif à leur valeur nominale. La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé le cas échéant.

### Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

### Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

## **Créances**

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

## **Liquidités**

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

## **Provisions techniques pour propre compte**

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

## **Autres provisions techniques**

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

## **Provisions pour la réduction volontaire des réserves**

Des provisions non-techniques sont constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

## **Provisions pour risques liés aux placements de capitaux**

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

## **Passifs de régularisation**

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

## **Compensation des risques**

Pour chaque boucllement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du boucllement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

## **Dettes**

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.



# Annexe aux comptes 2023

## Explications relatives au compte de résultat

### 1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	504 573 287	369 914 772	134 658 515
Primes rétroactives	- 1 511 149	- 1 771 309	260 160
Amortissement sur cotisations	- 3 538 248	- 3 862 269	324 021
Variation de la provision "Du croire"	- 108 000	612 000	- 720 000
Contributions à la réduction des primes	93 048 525	69 163 408	23 885 117
Contributions liées à la santé	- 682 189	- 448 152	- 234 037
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 93 048 525	- 69 163 408	- 23 885 117
Autres produits d'exploitation	278 669	184 149	94 520
<b>Total</b>	<b>499 012 371</b>	<b>364 629 191</b>	<b>134 383 179</b>

### 2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 526 471 773	- 394 807 525	- 131 664 248
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	73 803 060	53 683 165	20 119 895
<b>Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS</b>	<b>- 452 668 713</b>	<b>- 341 124 360</b>	<b>- 111 544 353</b>
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 105 576	- 18 341	- 87 235
<b>Total</b>	<b>- 452 774 289</b>	<b>- 341 142 702</b>	<b>- 111 631 587</b>

### 3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 30 871 123	- 25 455 769	- 5 415 353
Frais de contentieux facturés	4 537 343	3 385 107	1 152 235
Autres frais administratifs	- 6 102 996	- 2 415 728	- 3 687 268
<b>Total</b>	<b>- 32 436 776</b>	<b>- 24 486 390</b>	<b>- 7 950 386</b>

#### Frais de gestion et d'administration par nature

	2023	2022	Variation
Publicité et marketing	- 2 261 660	- 1 564 945	- 696 715
Commissions	- 5 017 792	- 1 471 021	- 3 546 771
Frais d'exploitation divers	- 25 157 324	- 21 450 423	- 3 706 901
<b>Total</b>	<b>- 32 436 776</b>	<b>- 24 486 390</b>	<b>- 7 950 386</b>

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par SUPRA-1846 SA.

### 4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Terrains et constructions	1 400 827	- 195 022	1 205 805
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 072 714	- 1 702 147	6 370 566
Actions	5 961 512	- 2 875 716	3 085 796
Autres placements	2 768 734	- 2 078 475	690 259
<b>Total</b>	<b>18 203 786</b>	<b>- 6 851 361</b>	<b>11 352 426</b>

**Résultats par catégorie  
en CHF**

<b>Placements immobiliers</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
Produits	649 370	802 111	- 152 740
Charges	- 195 022	- 171 143	- 23 879
Réévaluations	751 456	3 019 002	- 2 267 546
<b>Résultat</b>	<b>1 205 805</b>	<b>3 649 969</b>	<b>- 2 444 164</b>

<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
Intérêts	889 907	750 248	139 659
Bénéfices réalisés	46 231	106 812	- 60 581
Pertes réalisées	- 824 678	- 434 656	- 390 022
Bénéfices non réalisés	7 136 575	172 886	6 963 690
Pertes non réalisées	- 847 196	- 11 213 286	10 366 091
Charges sur capitaux	- 30 273	- 22 410	- 7 863
<b>Résultat</b>	<b>6 370 566</b>	<b>- 10 640 407</b>	<b>17 010 973</b>

<b>Actions</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
Dividendes	1 130 293	1 166 976	- 36 683
Bénéfices réalisés	470 393	261 017	209 376
Pertes réalisées	- 182 791	- 239 603	56 812
Bénéfices non réalisés	4 360 826	798 661	3 562 165
Pertes non réalisées	- 2 633 010	- 6 708 340	4 075 330
Charges sur capitaux	- 59 915	- 65 047	5 132
<b>Résultat</b>	<b>3 085 796</b>	<b>- 4 786 336</b>	<b>7 872 131</b>

<b>Autres placements</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
Produits	661 555	874 959	- 213 404
Bénéfices réalisés	397 221	344 327	52 894
Pertes réalisées	- 469 391	- 3 184 720	2 715 329
Bénéfices non réalisés	1 709 958	238 881	1 471 076
Pertes non réalisées	- 1 244 953	- 7 602 861	6 357 908
Charges sur capitaux	- 364 131	- 477 184	113 053
<b>Résultat</b>	<b>690 259</b>	<b>- 9 806 597</b>	<b>10 496 856</b>

## Annexe aux comptes 2023

### Explications relatives au bilan

#### 5 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Terrains et constructions	15 669 000	22 373 000	- 6 704 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 767 908	104 862 738	4 905 170
Actions	32 728 292	35 791 692	- 3 063 400
Instruments financiers dérivés - engagements	-	- 1 487 848	1 487 848
Actions	32 728 292	34 303 844	- 1 575 552
Liquidités affectées aux placements de capitaux	7 466 559	3 238 075	4 228 484
Liquidités pour couverture de contrats futures	-	1 489 560	- 1 489 560
Liquidités	7 466 559	4 727 635	2 738 924
Placements collectifs	38 866 430	48 799 353	- 9 932 923
Instruments financiers dérivés	-	- 20 172	20 172
Autres placements - actifs provenant de la réserve de cotisations	839 081	836 989	2 092
Autres placements	39 705 511	49 616 170	- 9 910 659
<b>Total</b>	<b>205 337 270</b>	<b>215 883 387</b>	<b>- 10 546 117</b>

Liquidités pour couverture de contrats futures : Le montant ouvert au 31.12.2022 concernait des comptes de dépôt de marge couvrant des ventes à découvert de 17 contrats Euro Stoxx 50 et de 8 contrats SMI Future avec échéance au 17.03.2023. Ces derniers étaient présentés avec les actions sous Instruments financiers dérivés - engagements.

Au 31.12.2023, il n'existe pas de contrats futures ouverts.

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 20 172	- 20 172
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>- 20 172</b>	<b>- 20 172</b>

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

#### 6 Comptes de régularisation actif

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	396 480	346 925	49 555
Compensation des risques à recevoir	62 215	4 114 345	- 4 052 130
Primes à facturer	771 001	727 718	43 283
Commissions payées d'avance	1 939 286	1 537 550	401 737
Autres actifs transitoires	2 543 518	1 154 389	1 389 129
<b>Total</b>	<b>5 712 501</b>	<b>7 880 928</b>	<b>- 2 168 427</b>

#### 7 Créances

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	41 513 666	33 149 239	8 364 427
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 5 864 000	- 5 756 000	- 108 000
Subsides à recevoir	8 299 658	7 345 143	954 514
Impôts anticipés	238 090	73 889	164 201
Créances sur partenaires ou parties liées <sup>(2)</sup>	-	-	-
Créances coûts de tests COVID-19	8 471	1 020 823	- 1 012 353
Autres créances	882 507	381 173	501 334
<b>Total</b>	<b>45 078 391</b>	<b>36 214 267</b>	<b>8 864 124</b>

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 561 314 (2022 : CHF 8 424 155).

## 8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	85 310 446	- 20 060 052	105 370 498
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	2 448	- 19 993	22 441
<b>Total</b>	<b>85 312 894</b>	<b>- 20 080 045</b>	<b>105 392 940</b>

Autres provisions techniques	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	66 000	- 7 000	73 000
<b>Total</b>	<b>66 000</b>	<b>- 7 000</b>	<b>73 000</b>

**Variation des provisions techniques** - 20 087 045

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	92 860 118	7 549 672	85 310 446
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	2 493	45	2 448
<b>Total</b>	<b>92 862 611</b>	<b>7 549 716</b>	<b>85 312 894</b>

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	63 000	- 3 000	66 000
<b>Total</b>	<b>63 000</b>	<b>- 3 000</b>	<b>66 000</b>

**Variation des provisions techniques** 7 546 716

## 9 Provisions pour la réduction volontaire des réserves

en CHF	31.12.2022	Utilisation 2023	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	13 465 275	13 643 711	- 178 436	-
<b>Total</b>		<b>13 643 711</b>	<b>- 178 436</b>	<b>-</b>

en CHF	31.12.2021	Utilisation 2022	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour la réduction volontaire des réserves	18 666 523	18 723 210	- 13 521 962	13 465 275
<b>Total</b>		<b>18 723 210</b>	<b>- 13 521 962</b>	<b>13 465 275</b>

L'OFSP a approuvé en septembre 2022 et en septembre 2021 un plan de réduction volontaire des réserves. Les montants de compensations mensuels sur les primes de l'assurance de base s'élèvent pour 2023 à CHF 10 pour un adulte, CHF 8 pour un jeune (jusqu'à 25 ans) et CHF 5 pour un enfant (jusqu'à 18 ans) (2022 : CHF 20 pour un adulte, CHF 16 pour un jeune et CHF 10 pour un enfant).

## 10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Taux de provisionnement déterminé	6.58%	6.26%	
Placements de capitaux hors réserve de cotisation et participations	204 498 189	215 046 398	- 10 548 209
Provision nécessaire	13 462 000	13 462 000	-
Provision au bilan	13 462 000	13 462 000	-

**11 Comptes de régularisation passif en CHF**

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Compensation des risques à payer	34 688 849	-	34 688 849
Commissions à payer	742 900	526 559	216 341
Autres passifs transitoires	3 936 057	3 045 609	890 448
<b>Total</b>	<b>39 367 806</b>	<b>3 572 168</b>	<b>35 795 638</b>

**12 Dettes en CHF**

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	257 801	173 171	84 630
Primes encaissées d'avance	48 479 676	40 081 063	8 398 613
Comptes de passage <sup>(1)</sup>	3 447 168	1 872 319	1 574 849
Dettes envers partenaires ou parties liées <sup>(2)</sup>	8 006 050	6 464 250	1 541 800
Subsides	190 793	118 148	72 644
Autres dettes	17 855	-	17 855
<b>Total</b>	<b>60 399 342</b>	<b>48 708 952</b>	<b>11 690 390</b>

<sup>(1)</sup> Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

<sup>(2)</sup> Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

## Autres indications

### Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 22 avril 2024.

### Engagements conditionnels

SUPRA-1846 SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

### Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que SUPRA-1846 SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

## Annexe aux comptes 2023

### Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 47 304 869	- 30 230 279
<b>Résultat disponible</b>	<b>- 47 304 869</b>	<b>- 30 230 279</b>
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	47 239 776	30 267 670
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	65 094	- 37 391
<b>Solde du bénéfice à reporter</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11  
www.ey.com/fr\_ch

A l'Assemblée générale de  
**SUPRA-1846 SA, Lausanne**

Lausanne, le 22 avril 2024

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SUPRA-1846 SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 27) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



## Rapport d'activité 2023

SUPRA-1846 SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



**Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA :** Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA  
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA  
**Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA :** Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP  
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage